République Française

Commune de CHAMPDIVERS
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers

Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2019

Présents : tous, sauf,
Absent et excusé : Boichut Olivier.
Secrétaire de séance : Maugain Brigitte.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations : comme l'année dernière, les subventions suivantes sont accordées : Animation loisirs de Champdivers = 85 €. Club du finage de Champdivers = 85 €. Club gymnastique de Champdivers = 85 €. Tennis club de Champdivers = 85 €. Anciens combattants de Champdivers = 85 €. Atelier de Fil en joie de Champdivers = 85 €. Association des paralysés de France = 30 €. APEI foyer les pommiers à Arbois = 30 €. Donneurs de sang à Dole = 30 €. Lutte contre la sclérose en plaques = 30 €. Centre Leclerc à Dijon = 30 €. Souvenir Français à Saint-Aubin = 30 €. Assoc. Secrétaires de mairie du Jura = 30 €.
D'autre part, le Foyer Socio-Educatif du Collège des Vernaux de Tavaux a sollicité une subvention ; le conseil donne un avis défavorable, car une participation financière est octroyée par la commune aux familles dont les enfants (collégiens) bénéficient d'un voyage scolaire.

Compétence eau/assainissement Grand Dole : la Loi Notre d'août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences eaux/assainissement des communes et syndicats aux Communautés d'Agglomération au 1er janvier 2020. Afin de définir les grandes orientations partagées avec les communes, le Grand Dole a fait parvenir en mairie une charte.
Celle-ci présente les principes réglementaires qui s'appliqueront :
- dissolution des syndicats intercommunaux présents exclusivement sur le périmètre du Grand Dole
- possibilité pour les syndicats intercommunaux présents sur plus de 2 EPCI à Fiscalité propre de subsister après le 1er janvier 2020
- transfert et continuité de l'ensemble des contrats en cours
- transfert du personnel obligatoire s'il exerce son activité uniquement sur la compétence transférée
- mise à disposition des biens à titre gratuit
- transfert de l'ensemble des actifs et passifs.

Décision du conseil : avis favorable.

Travaux d'accessibilité de l'arrêt de bus rue du finage : le maire rappelle aux conseillers la délibération prise le 22 juin 2016 à ce sujet : dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé pour le réseau de transport, le Grand Dole avait fait parvenir un plan de l'aménagement futur de l'arrêt de bus, et une estimation du coût des travaux (16 000 € HT). Le Grand Dole prend 70 % du montant total des travaux à sa charge. Le conseil émet un avis favorable et prend note que la participation de la commune s'élève à 4 800€ HT ; le maire est habilité à signer la convention avec le Grand Dole.

Conventions d'occupation du domaine public : depuis 2015, des conventions ont été signées entre la commune et des particuliers qui voulaient une petite parcelle de terre pour faire un jardin ou stocker du bois. 2 nouvelles demandes pour des jardins ont été faites. Le conseil

Commune de CHAMPDIVERS
Mairie
4 rue du château
39500 Champdivers

mandate le maire afin d'établir les conventions et dit que la redevance sera de 10 € le lot. Les personnes qui ont des conventions depuis 2015 voient celles-ci renouvelées pour un an.

Paiement des factures exercice 2020 en section d'investissement avant vote du budget 2020 : Le maire présente à l'assemblée l'état des restes à réaliser des comptes de l'année 2019. Sur un total de 345 843 € prévu en dépenses d'investissement, 88 312 € 83 ont été réalisés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour l'exercice 2020 de l'ouverture de crédits aux chapitres 020, 10, 13, 16, 040, 041, 204, 21 et 23. Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater des factures en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Recensement de la population 16 janvier/15 février 2020 : le conseil municipal décide du recrutement d'un agent recenseur, et celui-ci est désigné par le maire. Une dotation forfaitaire de 809 € sera versée à la commune par l'INSEE.

Décision modificative : la trésorerie a constaté une anomalie dans le budget 2019, qui nécessite une décision modificative ; en effet, les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés. Ainsi, le conseil prend la décision modificative n° 3 :
* art. 2802, ch. 040(RI) = - 332 €. * art. 020 (DI) dépenses imprévues = - 332 €.
D'autre part, il est décidé de supprimer le chapitre d'ordre 040, compte 21318.

Questions diverses :
- ***Travaux rue du finage*** : concernant les travaux d'effacement des réseaux secs de cette rue, le maire a reçu un devis quantitatif et estimatif. La participation communale serait de :
- réseau électrique : 21 842 € 95
- éclairage public : 46 830 € 30
- infrastructure téléphonique : 22 946 € 61
Ce qui représente 91 619 € 86 pour un montant total des travaux estimé à 166 368 € 51. Avis favorable du conseil.

- ***PLUi*** : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera effectif le 1er janvier 2020. Dans ce cadre, considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, et la délibération du 05/02/2015 du Grand Dole, le conseil décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) mis en place par le Grand Dole à compter du 20 janvier 2020. Le maire est habilité à signer la convention correspondante.

- ***Fondation du Patrimoine*** : dans le cadre de la souscription concernant les travaux de l'église, la Fondation a versé 4 662 € 40 à la commune. Elle a fait parvenir en mairie une convention offrant la possibilité d'un financement complémentaire de 1 000 €. Le conseil mandate le maire afin de signer cette convention et de fournir un plan de financement définitif pour le versement des 1000 €. De plus, la commune va adhérer à la Fondation pour une année (55 €).

Fait à Champdivers, le 20 décembre 2019.
Le Maire,

Olivier Meugin.

MAIRIE DE CHAMPDIVERS
JURA